

ARRETE 180-2022 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe

Le Président de CIAS DE LA REGION DE SUIPPES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme PLAISANT Jessy</i>	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE
<i>Mme SIMON Adeline</i>	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Fait à Suippes

le 11/03/2022



FRANCOIS MAINSANT
2022.03.14 18:49:07 +0100
Ref:20220311_163744_1-1-O
Signature numérique
Président du CIAS de la Région de
Suippes

ARRETE 181-2022 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

pour l'accès au GRADE de agent social principal de 1ère classe

Le Président de CIAS DE LA REGION DE SUIPPES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme BEGUIN Françoise</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/12/2022
<i>Mme BLOT Patricia</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/12/2022
<i>Mme BOIVIN Virginie</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/12/2022
<i>Mme FIORITO Rosalie</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/12/2022
<i>Mme FOURAUX BEATRICE</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/12/2022
<i>Mme TARD Sylvie</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/12/2022



FRANCOIS MAINSANT
2022.03.14 18:49:07 +0100
Ref:20220311_163744_1-1-O
Signature numérique
Président du CIAS de la Région de
Suippes

Total promouvables : 6

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 6

Total promus : 6

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 6

Fait à Suippes

le 11/03/2022

Le Président



FRANCOIS MAINSANT
2022.03.14 18:49:07 +0100
Ref:20220311_163744_1-1-O
Signature numérique
Président du CIAS de la Région de
Suippes

ARRETE 183-2022 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Président de CIAS DE LA REGION DE SUIPPES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme PIOT Stéphanie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/12/2022

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Suippes

le 11/03/2022

Le Président



FRANCOIS MAINSANT
2022.03.14 18:49:07 +0100
Ref:20220311_163744_1-1-O
Signature numérique
Président du CIAS de la Région de
Suippes

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Le Président de CIAS DE LA REGION DE SUIPPES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme BOIVIN Virginie</i>	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/12/2022

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Suippes

le 10/11/2022

Le Président